

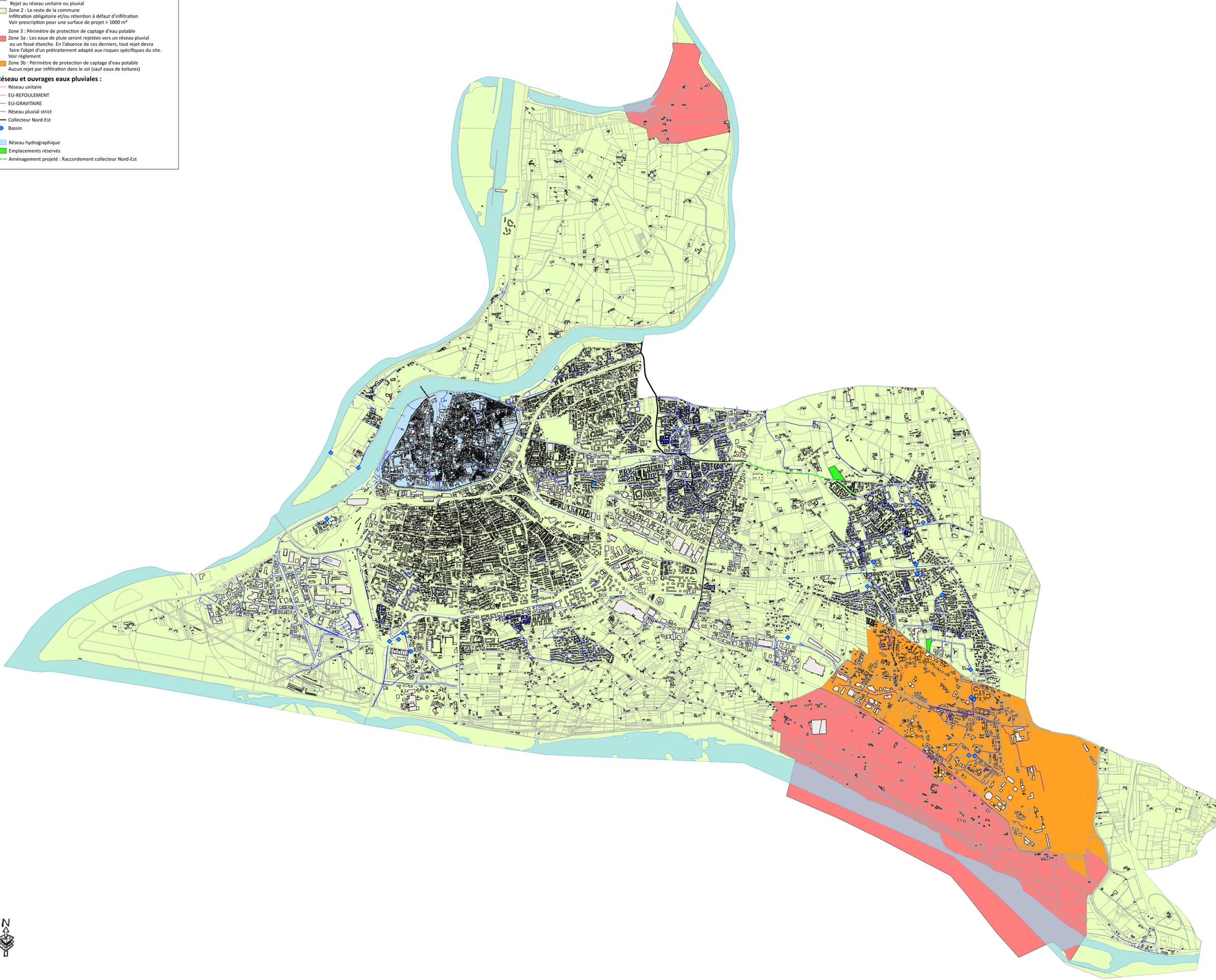
Légende

Zonage d'assainissement :

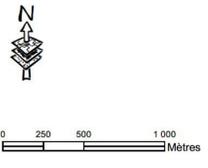
- Zone 1 : Intra-muros
Rejet au réseau unitaire ou pluvial
- Zone 2 : Le reste de la commune
Infiltration obligatoire et/ou rétention à défaut d'infiltration
Voir prescription pour une surface de projet > 1000 m²
- Zone 3 : Périmètre de protection de captage d'eau potable
- Zone 3a : Les eaux de pluie seront rejetées vers un réseau pluvial ou un fossé étanche. En l'absence de ces derniers, tout rejet devra faire l'objet d'un prétraitement adapté aux risques spécifiques du site.
Voir règlement
- Zone 3b : Périmètre de protection de captage d'eau potable
Aucun rejet par infiltration dans le sol (sauf eaux de toitures)

Réseau et ouvrages eaux pluviales :

- Réseau unitaire
- EU-REFOULEMENT
- EU-GRAVITAIRE
- Réseau pluvial strict
- Collecteur Nord-Est
- Bassin
- Réseau hydrographique
- Emplacements réservés
- Aménagement projeté : Raccordement collecteur Nord-Est



DSU41471Gonpage_AST_aviignon.mxd IVA 05/01/2023



Communauté d'Agglomération
Grand Avignon

communauté d'agglomération
grand avignon

Elaboration de dossiers d'enquête publique
de zonage d'assainissement

Commune d'Avignon
AVIGNON
Ville d'exception

Zonage d'assainissement des
eaux pluviales

